

Consulat de Suisse
Casablanca

STATISTIQUES ET COMPOSITION
de la
COLONIE SUISSE
de l'arrondissement consulaire de Casablanca

* * * *



INTRODUCTION

Lors de l'établissement des statistiques annuelles, il a été jugé opportun de profiter de l'occasion pour dégager des informations supplémentaires sur la composition de la colonie suisse.

Les éléments ainsi recueillis, complétés par des renseignements puisés à d'autres sources, se sont révélés intéressants à plus d'un titre et ont motivé la rédaction du présent rapport.

L'arrondissement consulaire de Casablanca comprend les préfectures indépendantes de Casablanca et de Rabat, ainsi que les provinces de Casablanca, Rabat, Meknès, Fès, Taza, Oujda, Beni-Mellal, Ksar-es-Souk, Marrakech, Ouarzazate, Agadir et Tarfaya.

En mai 1950, à la suite de la transformation en Vice-consulat de l'Agence consulaire de Tanger, l'immatriculation des Suisses de cette région (environ 140 personnes à l'époque) fut transférée au poste nouvellement créé.

* * *

- 2 -

I. EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION DU MAROC
ET DE LA COLONIE SUISSE (Indications d'ordre général)

Les chiffres obtenus de source officielle sont les suivants:

18.6.60	*	Population totale du Maroc		11'626'470
18.6.60	*	Population totale de l'arrondissement consulaire de Casablanca		10'275'892
18.6.60	*	Population étrangère au Maroc		397'770
31.12.62		" " " "		320'000
31.12.60	**	Effectif de la colonie française		170'000
31.12.61	**	" " " " "		165'000
31.12.62	**	" " " " "		155'000
31.12.61	**	Effectif de la colonie suisse:		
		Suisses uniquement	1161	
		Double-nationaux	456	
		Arrondissement de Tanger	<u>73</u>	1'690
31.12.62	**	Suisses uniquement	1120	
		Double-nationaux	454	
		Arrondissement de Tanger	<u>85</u>	1'659

* Recensement officiel du 18 juin 1960

** Immatriculés auprès des consulats.

La population totale du Maroc est passée de 5'336'000 habitants en 1931 à 6'245'000 en 1936, puis à 9'310'000 en 1952 et enfin à 11'626'470 en 1960. Cette constante augmentation est surtout due à l'accroissement de la population marocaine musulmane qui comprenait 11'070'000 personnes au recensement de 1960, soit 95 % de l'ensemble des habitants.

L'effectif de la population étrangère atteignait:

- dans l'ancienne zone sud (française):

172'000	personnes	en 1931,
202'000	"	en 1936,
450'000	"	en 1955;

- 3 -

- dans l'ensemble du pays:

535'000	personnes	en	1952,
575'000	"	en	1955,
398'000	"	en	1960,
360'000	"	au	31 décembre 1961.

A fin 1962, cet effectif est tombé à 320'000 personnes, ce qui ne représente plus que le 3 % de la population totale actuelle.

Les Français ont toujours constitué le plus fort groupement non marocain: 152'000 en 1931, 304'000 en 1951, 350'000 en 1955 et 200'000 environ lors du recensement de 1960. Au 1er janvier 1961, 170'000 Français étaient encore immatriculés auprès des consulats respectifs, dont 3'112 résidant dans l'ancienne zone nord (espagnole); au 31 décembre 1962, on estimait à 155'000 le nombre des Français résidant au Maroc.

Quant à la colonie suisse de l'arrondissement consulaire de Casablanca, son effectif (immatriculés Suisses et Double-nationaux) reflète l'évolution suivante (voir graphique No I):

1'564	personnes	au	31 décembre 1931,
1'876	"	au	31 décembre 1938,
1'994	"	au	31 décembre 1945,

(Dans les chiffres ci-dessus sont compris 140 immatriculés transférés au registre consulaire de Tanger, en mai 1950)

2'622	personnes	au	31 décembre 1954,
2'095	"	au	31 décembre 1957,
1'617	"	au	31 décembre 1961,
1'574	"	au	31 décembre 1962.

Parallèlement à l'évolution de l'effectif de la population étrangère, le nombre des ressortissants suisses au Maroc a donc progressivement augmenté depuis 1931 jusqu'à l'indépendance de ce pays, en passant, de 1931 à 1954, de 1'564 à 2'622 personnes. Huit ans plus tard, il se trouvait ramené à 1'574. Cette diminution est due notamment aux départs motivés par le ralentissement des affaires, la relève professionnelle d'Euro-

péens par des Marocains, l'insécurité régnant de 1954 à 1956 dans certaines régions de l'intérieur, les perspectives attrayantes de travail en Europe, etc. D'autre part, de 1954 à 1961, le chiffre annuel des arrivées de compatriotes a sensiblement diminué (voir aussi chapitre VI, Mouvements annuels).

Le nombre des non-immatriculés, Suisses et Double-nationaux, est relativement peu élevé; il doit se situer entre 35 et 55.

Dans environ 90 % des cas de Double-nationaux, la seconde nationalité est française. Les autres personnes de cette catégorie peuvent en général se prévaloir de la nationalité espagnole ou marocaine.

A fin 1962, six ressortissants liechtensteinois étaient inscrits auprès du Consulat.

II. REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Le recensement par région des personnes immatriculées au 31 décembre 1962 (Suisses et Double-nationaux) a été effectué en divisant le pays en six secteurs; le résultat en est le suivant (voir aussi graphique No II):

Casablanca et environs immédiats	895	personnes
Rabat, Kénitra, Plaine du Gharb	334	"
Marrakech, Safi, Plaine du Souss	147	"
Meknès, Fès	99	"
Oujda	45	"
Autres régions	<u>54</u>	"
Total:	<u>1'574</u>	"

- 5 -

Ainsi, plus de la moitié de la colonie suisse (57 %) réside à Casablanca, où les possibilités de travail et la concentration de la population étrangère paraissent constituer des facteurs sinon de garantie, du moins de relative sécurité matérielle. Dans les autres régions, la majeure partie des compatriotes habitent de préférence dans les villes.

Ce regroupement de la colonie, particulièrement sur Casablanca, trouve également sa confirmation dans un autre regroupement: de 1958 à 1962, le nombre des Suisses en cette ville n'a diminué que de 10 % (de 994 à 895), tandis que dans le reste de l'arrondissement consulaire, cette proportion atteignait près de 30 %.

Faute de statistiques antérieures à disposition, les éléments de comparaison manquent pour chacune des autres régions considérées. Seules les indications relatives à la répartition géographique de la colonie française, à fin 1961, sont connues et permettent la confrontation suivante:

	<u>Français</u> <u>1er octobre 1961:</u>		<u>Suisses</u> <u>31 décembre 1961:</u>	
Casablanca et environs:	88'389	52 %	919	57 %
Rabat, Kénitra, et Plaine du Gharb:	35'790	21 %	311	19 %
Marrakech, Safi, et Plaine du Souss:	14'679	9 %	131	8 %
Meknès, Fès:	18'591	11 %	94	6 %
Oujda:	10'241	6 %	44	3 %
Autres régions:	1'012	1 %	118	7 %
	<u>168'702</u>	<u>100 %</u>	<u>1'617</u>	<u>100 %</u>
<u>Pour mémoire:</u>				
Tanger, Tétouan	<u>3'112</u>		<u>73</u>	
	<u>171'814</u>		<u>1'690</u>	

III. STATISTIQUE PAR PROFESSION

Au 31 décembre 1962, le nombre des immatriculés (Double-nationaux compris) exerçant une activité lucrative s'élevait à 651, soit 505 hommes et 146 femmes, se répartissant par profession dans les catégories principales suivantes:

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1. Professions libérales, activités dirigeantes:	156	16	172
2. Employés de commerce, banque, assurances, etc.:	118	61	179
3. Industrie, artisanat:	133	15	148
4. Agriculture:	64	--	64
5. Hôtels, restaurants:	15	6	21
6. Personnel de maison:	2	11	13
7. Missionnaires, évangélistes, divers :	17	37	54
	<hr/> 505	<hr/> 146	<hr/> 651
Etudiants:	15		
Retraités, sans profession:	160		
Epouses et enfants:	728		
Personnel de l'Ambassade et des Consulats + familles:	<hr/> 20		<hr/> 923
			<hr/> 1'574

Comme déjà relevé, les éléments de comparaison font défaut. En conséquence, il n'est pas possible de suivre de plus près l'évolution du nombre des personnes exerçant une activité lucrative, par rapport à l'ensemble de la colonie. Le seul recensement antérieur à ces dernières années, est celui effectué à fin décembre 1958 figurant sur l'annexe à la formule M et indiquant les nombres suivants d'immatriculés (Suisse uniquement):

- 7 -

avec situations indépendantes:	222 personnes
employés supérieurs:	54 "
autres:	<u>429</u> "

Total des compatriotes exerçant, au 31 décembre 1958, une activité lucrative:	<u>705 personnes</u>
---	----------------------

Sur un chiffre global de 1'386 immatriculés (Suisse uniquement), ce total de 705 représente une proportion de 51 %, alors que, maintenant, le pourcentage des personnes exerçant une activité lucrative n'est plus que de 41 %. Cette constatation vient renforcer l'impression d'un vieillissement de la colonie (voir aussi chapitre IV, Classes d'âge).

Dans le courant de 1962, les nouveaux arrivés (Suisse uniquement) se répartissent, par profession, dans les catégories suivantes:

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1. Professions libérales, activités dirigeantes:	19	3	22
2. Employés de commerce, banque, assurances, etc.:	12	2	14
3. Industrie, artisanat:	15	1	16
4. Agriculture:	-	-	-
5. Hôtels, restaurants:	1	2	3
6. Personnel de maison:	1	8	9
7. Missionnaires, évangélistes, divers:	-	1	1
Total:	<u>48</u>	<u>17</u>	<u>65</u>

Total des nouveaux arrivés selon formule M : 102 personnes.

Ainsi, sur 102 nouveaux arrivés (Suisse uniquement), 65 exercent une activité lucrative.

- 8 -

Le contingent, relativement élevé, de la catégorie No 1 s'explique par les mutations survenues en 1962 au sein du personnel dirigeant de diverses succursales d'entreprises suisses (Nestlé, Banque Franco-Suisse pour le Maroc, etc.), ainsi que par l'arrivée de spécialistes engagés par le Gouvernement marocain ou par des organisations internationales, telles que Croix-Rouge, FAO, etc.

IV. CLASSES D'AGE

Un recensement des cartes d'immatriculation, effectué le 30 juin 1963, a démontré que l'effectif de la colonie suisse (Double-nationaux compris) se répartissait à cette date selon les classes d'âge suivantes:

Classes d'âge:	Nombre:	Pourcentage:	à titre de comparaison, pourcentage en Suisse en 1960:	
âgés de 1 à 19 ans (nés entre 1944-1963)	343	22 %		31 %
âgés de 20 à 36 ans (nés entre 1927-1943)	379	24 %		
âgés de 37 à 48 ans (nés entre 1915-1926)	236	15 %	60 %	54 %
âgés de 49 à 60 ans (nés entre 1903-1914)	325	21 %		
âgés de 61 ans et plus (nés avant 1903)	267	18 %		15 %
Total:	1'550	100 %		100 %

Le tableau ci-dessus fait donc ressortir un léger

- 9 -

vieillissement de la colonie, puisqu'une personne adulte sur cinq a dépassé l'âge de 60 ans.

La doyenne de la colonie est une Neuchâteloise âgée de 93 ans, domiciliée à Bouskoura près de Casablanca; elle était arrivée en Afrique du Nord en 1898.

V. ORIGINE PAR CANTON

De par sa nature, ce chapitre ne peut constituer essentiellement qu'une énumération de chiffres. Dès lors, on se référera principalement au graphique No III, en annexe.

Il paraît néanmoins intéressant de relever que les compatriotes originaires des cantons romands et de celui de Zurich forment, après Berne, les plus forts contingents. A l'exception d'Uri et de Nidwald, tous les cantons et demi-cantons sont représentés.

VI. MOUVEMENTS ANNUELS 1951 - 1962

Les indications extraites de la formule M des années correspondantes se présentent comme suit (Double-nationaux compris):

- 10 -

Année:	Arrivées:	Départs:	Augmentation:	Diminution:
1951	213	158	55	-
1952	261	147	114	-
1953	243	245	-	2
1954	247	213	34	-
1955	147	257	-	110
1956	171	364	-	193
1957	131	355	-	224
1958	122	228	-	106
1959	131	209	-	78
1960	126	296	-	170
1961	159	317	-	158 *)
1962	219	262	-	43

*) La différence d'avec le graphique No I provient de rectifications intervenues à la suite du "recensement" des cartes d'immatriculation au 31 décembre 1961.

Jusqu'en 1954, les arrivées sont plus nombreuses que les départs. En 1955, intervient un renversement de cette tendance; c'est l'époque de l'accès du Maroc à l'indépendance. Ensuite, cette diminution se poursuit d'une manière plus ou moins forte jusqu'à 1961, ce qui est significatif des circonstances déjà mentionnées au dernier alinéa de la page 3. Néanmoins, le mouvement de diminution observé au cours de ces dernières années perd de son ampleur en 1961. Cette impression se trouve renforcée par la constatation que, d'une part, le chiffre des arrivées en 1962 est supérieur à celui de 1961 et que, d'autre part, le nombre des départs, en 1962, est inférieur à celui de l'année précédente.

a) <u>Arrivées:</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
naissances	18	14	19	21
mariages	15	15	10	25
arrivées de Suisse	39	55	76	61
arrivées d'autres pays	30	19	25	41
Total Suisses uniquement:	102	103	130	148
Double-nationaux:	29	23	29	71
<u>Total:</u>	<u>131</u>	<u>126</u>	<u>159</u>	<u>219</u>

- 11 -

b) <u>Départs:</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
décès	8	8	16	12
départs pour la Suisse	69	117	115	87
départs pour d'autres pays	62	71	43	78
autres diminutions	4	2	45	12
	<hr/>			
Total Suisses uniquement:	143	198	219	189
Double-nationaux:	66	98	98	73
	<hr/>			
Total:	209	296	317	262
	<hr/>			
c) <u>Mouvement annuel:</u>				
(arrivées + départs)	340	422	476	481
	<hr/>			
d) <u>Effectif total:</u>				
au 31 décembre de chaque année:	1'911	1'741	1'617	1'574
	<hr/>			

L'étude des tableaux contenus dans ce chapitre, permet de tirer les conclusions suivantes:

- En 1961 et 1962, le nombre des arrivées en provenance de la Suisse a été en augmentation par rapport à 1959 et 1960.
- Dans la majeure partie des cas, les compatriotes (Suisses uniquement) quittent le Maroc pour rentrer en Suisse. Les Double-nationaux repartent de préférence en France.
- En 1961 et 1962, le mouvement annuel a atteint plus du quart de l'effectif total de la colonie.

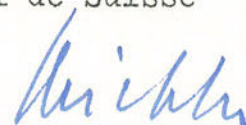
VII. CONCLUSIONS

L'étude de ce rapport permet de constater, au sein de la colonie, d'une part, une diminution, certes sensible, mais dont l'ampleur s'atténue, et d'autre part, un léger vieillissement.

- 12 -

Néanmoins, les chiffres prouvent que le mouvement de recul a été enrayé, du moins en 1962. Avec une évolution favorable de l'économie, l'effectif de la population étrangère - et par conséquent celui des ressortissants suisses - devrait maintenant se stabiliser ou, tout au moins, ne pas descendre beaucoup au-dessous des effectifs actuels.

Le Consul de Suisse



(J. Birchler)

Casablanca, le 5 juillet 1963.

Rapport établi par M. E.H. Bovay,
Chancelier du Consulat.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres:</u>		<u>Pages:</u>
	Introduction	1
I.	Evolution de l'effectif de la population du Maroc et de la colonie suisse (indications d'ordre général)	2
II.	Répartition géographique	4
III.	Statistique par profession	6
IV.	Classes d'âge	8
V.	Origine par canton	9
VI.	Mouvements annuels 1951 - 1962	9
VII.	Conclusions	11

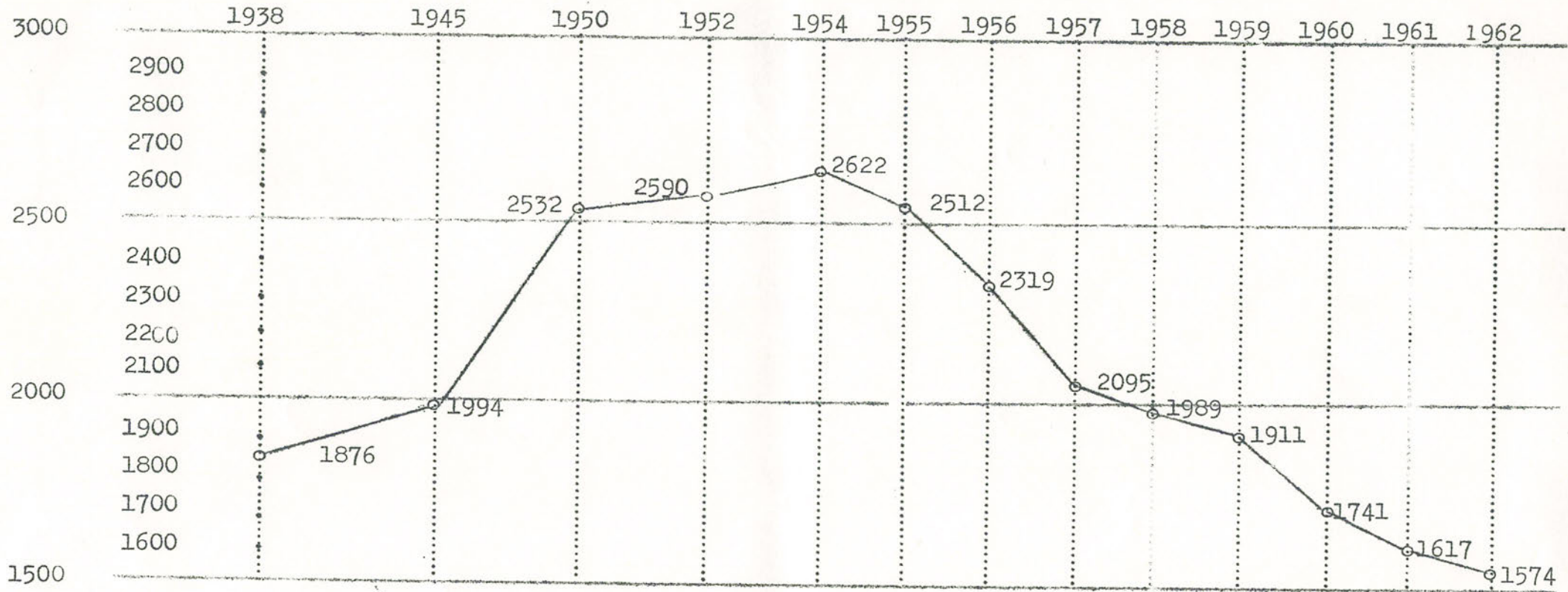
* * *

CONSULAT DE SUISSE
CASABLANCA

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA COLONIE SUISSE

I

(immatriculés : Suisses et Double-nationaux)
au 31 décembre de chaque année



N.B. - En 1950, 140 personnes ont été transférées
au Vice-consulat de Tanger.

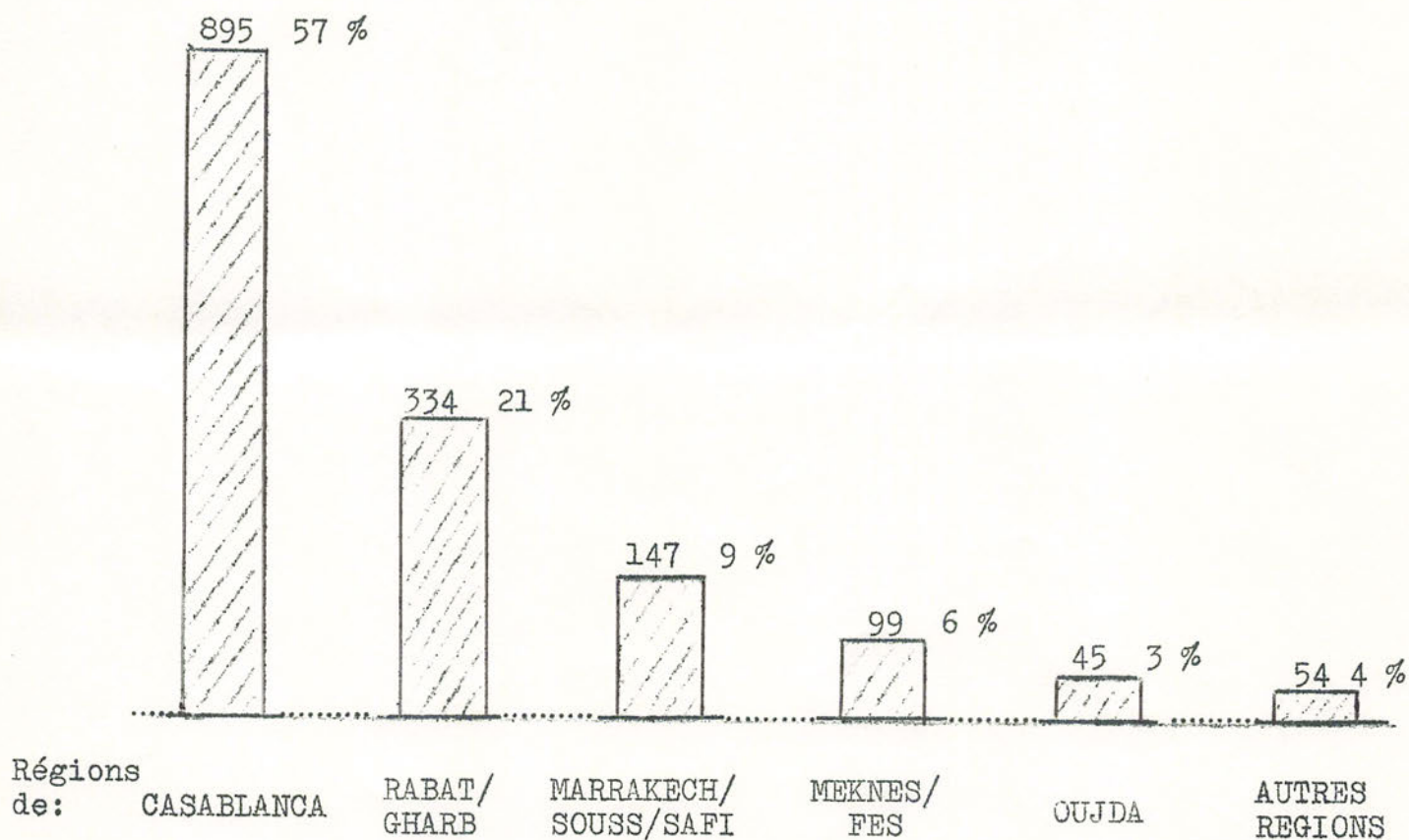
CONSULAT DE SUISSE
CASABLANCA

II

COLONIE SUISSE PAR REGION

(Immatriculés : Suisses et Double-nationaux)

Etat au 31 décembre 1962.



TOTAL : 1'574 , dont 1'120 Suisses et
454 Double-nationaux

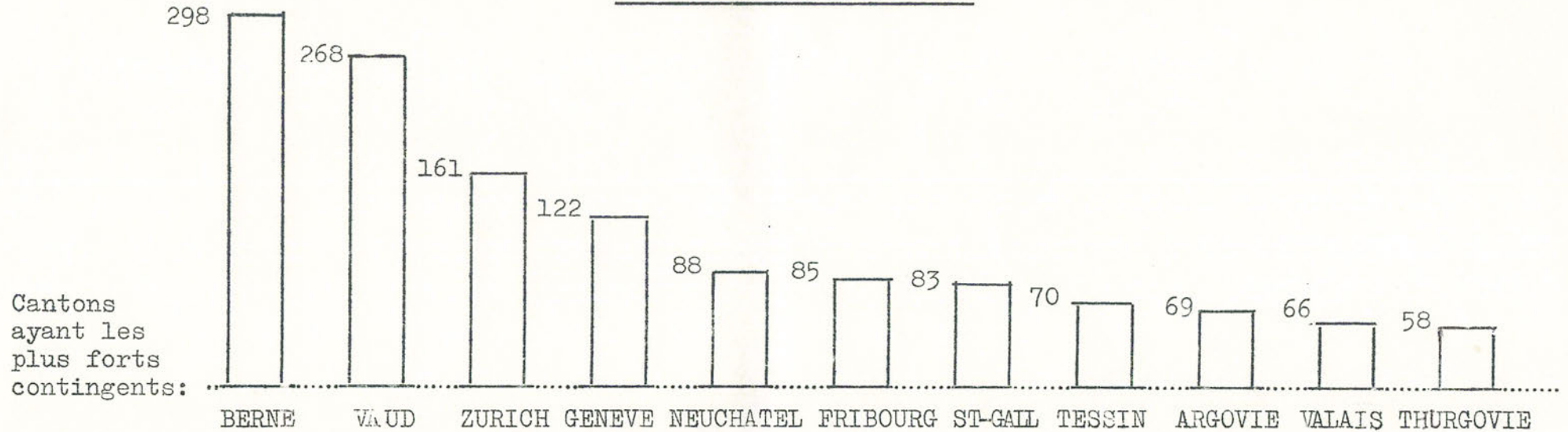
CONSULAT DE SUISSE
CASABLANCA

IMMATRICULES PAR CANTON D'ORIGINE

III

(Suisse et Double-nationaux)

Etat au 31 décembre 1962



STATISTIQUE COMPLETE

(Suisse et Double-nationaux)

CANTON	TOTAL
ZURICH	160
BERNE	298
LUCERNE	25
URI	-
SCHWYZ	26
OBWALD	1
NIDWALD	-
GLARIS	3
ZOUG	10
FRIBOURG	85
SOULEURE	38
BALE-VILLE	37
BALE-CAMPAGNE	11
SCHAFFHOUSE	22
APPENZELL R.E.	6
APPENZELL R.I.	2
ST-GALL	83
GRISONS	26
ARGOVIE	69
THURGOVIE	58
TESSIN	70
VAUD	268
VALAIS	66
NEUCHATEL	88
GENEVE	122

1'574



CONSULAT DE SUISSE
CASABLANCA

NOUVELLE ADRESSE
79, Av. Hassan II

CASABLANCA, le 5 juillet 1963.

8r, Boulevard de Paris
Téléphones 602 11-602 12
Boîte Postale 5

Réf.: H.1.1.- JB/bd

an	SD	CD	MA	2N	ON		
Date	22.7	24.7	14.8	28.8	15.8		15.8
Visa	F.	J.	ca	70	d		h
EPD			22.7.63			15	
			p.B. 5/1.30				Maroc

Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'occasion de l'établissement des statistiques annuelles se rapportant aux membres de la colonie suisse de mon arrondissement consulaire qui englobe, à l'exception de celui de Tanger, tout le Maroc, il m'a semblé intéressant de résumer, dans un bref rapport, l'évolution de notre communauté, particulièrement durant ces dix dernières années.

./.

Sous ce pli, j'ai l'honneur de vous remettre deux exemplaires dudit rapport, établi par M. E. Bovay, Chancelier du Consulat.

J'adresse deux exemplaires également à:

- la Division des affaires administratives du Département politique fédéral,
- l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail,
- la Division de police du Département fédéral de justice et police,
- l'Ambassade de Suisse à Rabat.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul de Suisse

Michler

(J. Birchler)

✓
Annexe: 1 rapport en 2 ex.

1 ex. chq. mois d